

TRAIL DRÔME 2022

REGLEMENT ET PROTOCOLE SANITAIRE

Ce protocole a été écrit en fonction des recommandations FFA et du suivi que nous faisons des courses qui ont lieu actuellement. Les coureurs signeront la charte du coureur instauré par la FFA en ligne via lesportif.com, site d'inscription en ligne. Nous communiquerons le protocole sur le site internet et la page facebook du Trail de la Drôme. Un affichage sera prévu sur place avec les consignes COVID-19. Ce protocole peut évoluer (durci ou assoupli) en fonction du risque COVID-19 le jour de la course.

1 – Accueil

Aucune inscription sur place. Tous les documents doivent être fournis et déposés sur le site lesportif.com. Seuls les coureurs pourront accéder au retrait des dossards si ceux-ci se font à la salle JJ Coupon. Le retrait se fera selon les jours et horaires indiqués sur le site et le facebook du Trail Drôme, il n'y aura aucune dérogation.

Masque obligatoire pour accéder à la salle des fêtes JJ Coupon, Gel hydro alcoolique à l'entrée et à la sortie.

Si le retrait des dossards se fait place des platanes, le masque sera obligatoire sur cette place.

2 – Matériel obligatoire

1 couverture de survie et une réserve d'eau de 1 L (minimum). Gels et/ou barres.

Très conseillé : un téléphone portable

Toléré Les bâtons télescopiques: Impérativement repliés au départ. Le concurrent pourra les régler et s'en servir à partir de la fin du tronçon goudronné.

Pénalités

- ▶ Mise hors course : Assistance illégale en dehors des zones autorisées - non respect d'une consigne d'un membre de l'organisation (signaleurs, commissaire etc..)
- ▶ - 10 mn : Abandon de débris sur le parcours - absence de matériel obligatoire (10 mn par matériel)

3 – Certificats médicaux - Licences

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition sportive. Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-2-1 du code du Sport, que les participants sont:

- Titulaires d'une Licence Athlé-Compétition, d'une licence Athlé-Running ou d'un Pass-Running délivrés par la FFA.

- Titulaires des licences d'une Fédération agréée telle que par exemple : FSASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP portant la mention: sports en compétition.

ou pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition de moins d'un an à la date du 17/04/2022. Ce document sera conservé en original ou copie certifiée conforme par l'intéressé, par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. Tout concurrent ayant remis une copie devra être à même de pouvoir présenter l'original à toute réquisition des autorités compétentes.

Les concurrents ne pouvant présenter une licence sportive valable ou un certificat médical pour tous sports en compétition valable le jour de l'épreuve ne seront pas admis à prendre le départ et n'auront ni dossard, ni puce de chronométrage.

DOSSIERS COMPLETS IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 14/04/2022

4 –Départs des courses

Tous les départs auront lieu avec masque obligatoire, ils devront le garder avec eux jusqu'à la fin de la course et le remettre dans l'aire d'arrivée (un lot de masque sera prévu sur la ligne d'arrivée pour les coureurs ayant pu perdre le leur, 2% du total des coureurs selon protocole FFA)

Les coureurs pourront enlever le masque dès que le départ sera donné.

5 –Les ravitaillements

Pas de ravitaillement sur le 10km.

1 ravitaillement pour le 23km

2 ravitaillements pour le 36km et le 42km

Pour le ravitaillement d'arrivée, un sac avec le nécessaire sera remis à chaque coureur qui devra ensuite quitter la zone pour éviter les regroupements.

Merci de respecter la nature, ne jeter pas vos déchets, emballages...
Des poubelles seront à disposition dès la sortie du ravitaillement

6 - Assistances

Sur le 42 km : Pas d'assistance possible après le village de la Roche sur le Buis (Ravito 1, km 17.5)

Sur le 23 km et le 10km, Pas d'assistance possible après le village de la Roche sur Buis (Ravito 1 au km 16)

Toute assistance en dehors de ces zones entraînera la disqualification immédiate de l'athlète. On entend par assistance, toute aide extérieure à l'athlète. La règle vaut donc aussi pour les «pacers» qui ne sont pas admis sur la course. Chaque coureur est intégralement autonome, entre chaque zone de ravitaillement ou d'assistance, définie par l'organisation.

7 - Inscriptions

Catégories autorisées 10 km de Junior à Master (année civile 2003 et avant)

20km, 36km et 42km TTN: de Espoir à Master (année civile 2002 et avant)

Inscriptions en ligne sur le site : ou envoi du bulletin papier à l'adresse mentionnée sur le formulaire.

Inscriptions par internet jusqu'au Jeudi 14 avril minuit.

Aucune inscription sur place

Pièce d'identité à présenter au retrait des dossards.

Retrait des dossards sur place

Le samedi 16 avril de 14h00 jusqu'à 18h30

Le dimanche 17 avril a partir de 6h00 et jusqu'à 15mn avant le départ des courses

Épingles non fournies

La cession de dossards entre concurrents est formellement interdite. Cette pratique pourrait avoir de graves répercussions en cas d'accident et de secours à victime.

L'organisation engagerait alors systématiquement des poursuites à l'encontre de la personne ayant cédé son dossard à un tiers.

8 - Horaires

Le 42 km, le 36km et le 20km partent à 07h30

Le 10km part à 8h10

Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, le dossard sera remis au responsable du poste. La puce de chronométrage doit être restituée à l'équipe de chronométrage, sur la ligne d'arrivée.

Les concurrents se doivent secours. Par contre l'assistance (eau, aliments, vêtements) est interdite entre coureurs. Seul un concurrent en détresse doit être assisté. Il sera alors hors classement si le médecin de l'organisation l'autorise à terminer le parcours.

Les concurrents acceptent l'utilisation de leur image à des fins promotionnelles

Les concurrents acceptent que leurs noms figurent au palmarès.

Les concurrents acceptent que les certificats médicaux et copies de licences soient conservés par l'organisateur.

Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté et de respect de la nature pourra être éliminé.

9 - Contrôle Anti-dopage

En cas de contrôle antidopage, celui-ci sera réalisé conformément aux procédures de contrôle antidopage de l'AFLD.

10 - Respect de la vie privée

Les concurrents peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur le site FFA et/ou celui de l'organisation conformément à la demande de la CNIL.

11 - Assurance

Fortement conseillée, l'assurance annulation : aucune demande de remboursement ne sera acceptée quel que soit le motif ou l'origine de la demande.

Possibilité de souscrire une assurance annulation lors de l'inscription sur le-sportif.com.

RC organisateur : l'organisateur a souscrit une assurance en responsabilité civile auprès d'AIAC courtage sous le N° d'affiliation 026. Individuelle Accident ou assurance dommages corporels : nous rappelons aux participants l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L, 321-4 du Code du Sport).

Les licenciés FFA bénéficient au travers d'un contrat collectif souscrit par la Fédération, d'une assurance individuelle accident (sous réserve d'y avoir souscrit). Licenciés et participants d'une manifestation sportive sont considérés comme des tiers entre eux.

12 - Remboursements et pénalités financières

En cas de désistement ou d'annulation

12-1 : L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage).

12-2 : Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge ou foudre...)

13 - Dispositions Divers

La participation d'athlètes étrangers est régie par les Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme.

14 –Soins

Pas de soins de récupération, donc pas de kiné cette année.

Un médecin et les équipes de secouristes habituels, le protocole sera mis en place avec eux pour le poste de secours. Il sera limité à 3 personnes maximum en même temps (le docteur, le coureur et un membre) avec un sens d'entrée et de sortie sur ce pôle médical.

16 –Sanitaires- Douches:

Les douches ne seront pas mises à disposition des coureurs.

Les toilettes resteront accessibles avec un nettoyage/désinfection régulier mis en place par la mairie de Buis les Baronnies.

17-le public

Les coureurs seront informés de l'ensemble du protocole par newsletter, il leur sera demandé de limiter l'accès de leurs accompagnants aux zones de ravitaillement pour ne pas surcharger en personnes.

Suivant le protocole sanitaire du moment, le port du masque pourra être obligatoire dans l'aire d'arrivée, place des platanes.

18 –Podiums

Pas d'affichage des résultats sur le site d'arrivée, les coureurs recevront un sms sur les téléphones dès leur arrivée, ils aussi pourront vérifier dès leur arrivée via leur smartphone, leur résultat via le qr code qui sera affiché au retrait des dossards.

Les résultats seront en ligne dès le dimanche soir sur le site du comité Drôme Ardèche d'Athlétisme : <http://drome-ardeche.athle.com/> ou sur le site des résultats FFA : <https://bases.athle.fr>.

Le protocole de remise des prix sera limité aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes et pour restreindre l'accès au podium, pas de remise aux catégories cette année. La remise des prix se fera dès que les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes d'une course seront arrivés.

Référent Covid-19 : numéro donné aux coureurs : à renseigner